



Nathalie et Florence ont le grand plaisir de vous accueillir en Périgord Noir depuis mai 2021, date d'ouverture de Hors-série !

Conditions Générales • HORS-SÉRIE • Année 2026

Article 1 / Accueil : Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes et accompagné de toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 / Séjour :

Périodes

La tarification des chambres et le nombre de nuit(s) minimum sont fonction de la saison :

- Moyenne saison : mai • 2 nuits minimum
- Haute saison : juin - septembre (+ Ascension et Pentecôte) • 2 nuits minimum
- Très haute saison : juillet - août • 3 nuits minimum

Tous nos tarifs s'entendent petit-déjeuner inclus.

Une taxe de séjour de 1 euro par personne et par nuit sera facturée en complément.

Capacité : nos deux chambres sont conçues pour accueillir confortablement 2 personnes.

La chambre Etosha peut en accueillir une troisième (qui bénéficiera d'un vrai lit), et cette prestation complémentaire est facturée 50 euros par nuitée (incluant le petit-déjeuner).

Le cas échéant, si vous êtes 3 personnes, merci de nous le signaler dès la réservation.

Enfants : Pour des raisons de sécurité (piscine, mare, terrain), et de quiétude, Hors-série ne peut accueillir que les enfants âgés de plus de 14 ans.

Animaux : Nous adorons les animaux et c'est pour ça qu'il y a déjà 3 chats qui habitent sur place. Il ne nous est donc pas possible d'accueillir d'autres amis à truffes et à moustaches.

Occupation : Le client qui a réservé sa chambre pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 / Réservation :

- Pour une réservation classique : nous fonctionnons sur la confiance, aucun acompte n'est requis, et c'est "l'empreinte" de votre carte bleue qui sert de garantie (et de sécurité dans les cas prévus dans l'article 4). La réservation devient effective dès lors que vous avez enregistré les références de votre carte bancaire sur la plateforme de réservation. Le règlement complet s'effectuera en fin de séjour.
- Pour l'achat d'un bon cadeau: Hors-Série prélèvera la totalité du séjour + les taxes de séjour (1€/jour/pers) dès la réservation.
- Absence de rétractation : pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 4 / Annulation

Annulation par le client : Toute annulation doit nous être notifiée par courrier postal ou électronique.

- Annulation d'une réservation classique :
 - * Plus de 21 jours avant votre date d'arrivée : aucun prélèvement ne sera effectué.
 - * Entre 21 et 10 jours avant votre date d'arrivée : 30% du montant de votre réservation sera prélevé.
 - * A partir de 10 jours avant votre arrivée, ou en cas de non présentation : vous êtes redevable de 100 % du montant total du séjour.

NB : Si vous ne vous manifestez pas avant 21 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et nous pourrions disposer de nos chambres d'hôtes.
- Annulation d'une réservation effectuée par bon cadeau :
 - * Les bons sont valables 1 an à partir de la date d'achat, utilisables en une seule fois et non remboursables.
 - * Modification sans frais jusqu'à 21 jours avant la date d'arrivée.
 - * En cas d'annulation, de modification tardive ou de non présentation, le bon sera perdu.
- Tout séjour écourté est dû dans son intégralité.

Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par courrier postal ou par courriel. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé dans les plus brefs délais des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 / Modifications :

- Avant votre arrivée : Les nouvelles dates de votre séjour devront être fixées dans les meilleurs délais.
 - à plus de 10 jours de votre arrivée : possible sous réserve de disponibilité, avec le cas échéant majoration du prix selon la saison concernée (mais sans autre frais supplémentaire).
 - à moins de 10 jours de votre arrivée : sous réserve de disponibilité, avec le cas échéant majoration du prix selon la saison concernée, et des frais s'élevant à 20% du montant de la réservation initiale.

- Sur place : en cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis et dû au propriétaire. Seules les prestations supplémentaires/optionnelles non consommées seront remboursées.

Article 6 / Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé aux horaires mentionnés (entre 16h et 19h) . En cas d'arrivée tardive ou différée, le client se doit de prévenir le propriétaire.

Article 7/ Paiement

- Le solde, les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour.
- Les petits déjeuners sont inclus dans le prix de vente. Le fait de ne pas prendre le petit-déjeuner ne permet pas de demander une réduction sur le prix de la chambre.
- Chèques vacances / ANCV : nous acceptons les chèques vacances à hauteur de 50% du montant total de votre réservation. Dans ce cas nous vous invitons à effectuer votre réservation par mail en nous indiquant votre souhait de régler une partie de votre séjour par chèques vacances.
- Taxe de séjour : il s'agit d'un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor Public. La taxe de séjour à la maison d'hôtes Hors-série est de 1 € / personne / jour.

Article 8/ Utilisation des lieux :

Espaces communs - chambres

Le client devra respecter le caractère **paisible** des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre la(les) chambre(s) en bon état et à ne pas consommer de nourriture à l'intérieur de celle(s)-ci. Le cas échéant, le client pourra prendre son repas (type pique-nique) ou la "boîte-noire" qu'il aura commandée à ses hôtes, sur la terrasse privative de sa chambre.

Les espaces communs sont mis gracieusement à la disposition du client, il s'engage à en faire un usage conforme à leur destination.

L'intégralité de la maison, chambres comprises , est **non fumeur**.

Il est formellement interdit de jeter dans les WC tout objet solide, notamment : préservatifs, tampons périodiques, cigarettes, cotons, cotons-tiges, serviettes hygiéniques, bouteilles, flacons, tissus, cailloux et d'utiliser des produits chimiques afin de respecter le bon fonctionnement de la fosse septique.

Piscine

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes, afin d'éviter les accidents, et dans le but de permettre une utilisation agréable pour tous, les hôtes sont tenus de respecter le règlement du spa extérieur (le seul fait d'utiliser la piscine engage l'utilisateur à avoir accepté ce règlement).

- La piscine, chauffée à 28 degrés de juin à septembre est accessible de 10h à 22H. Il est interdit de se baigner la nuit.
- L'usage du bassin est strictement réservé aux personnes séjournant en chambres d'hôtes (et aux propriétaires ;-).
- Les propriétaires rappellent l'absence de surveillance de la baignade.
- Tout enfant de moins de 10 ans, non accompagné par un parent majeur présent lors de la baignade, n'est pas autorisé à utiliser la piscine et ses abords. L'usage du bassin par les enfants est sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- L'espace spa est un endroit de tranquillité et de relaxation, il est interdit de courir, plonger, crier.
- Les usagers s'engagent à porter des maillots réservés uniquement à baignade et à utiliser les serviettes de bain réservées à cet usage mises à disposition dans les chambres.

Article 11 / Capacité

Nos deux chambres sont conçues pour accueillir confortablement 2 personnes.

La chambre Etosha peut en accueillir une troisième (qui bénéficiera d'un vrai lit), et cette prestation complémentaire est facturée 50 euros par nuitée (incluant le petit-déjeuner). Merci de nous le signaler dès la réservation.

La tarification des chambres est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre sans que le propriétaire en ait été informé au préalable, ce dernier est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 / Animaux

Nous adorons les animaux et nous vivons avec 3 chats. Pour leur sérénité et leur bien-être, il ne nous est donc pas possible d'accueillir d'autres amis à truffes et à moustaches.

Pour votre confort et votre tranquillité, nos animaux ne sont pas autorisés à rentrer dans la maison d'hôtes. Merci de ne pas emmener avec vous votre(vos) animal(aux) de compagnie. En cas de non respect de cette clause, nous nous verrons dans l'obligation de refuser sa présence. Ce refus ne pourrait en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de la location à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

Article 13 / Litiges

Toute réclamation relative à la location et au séjour doit être soumise au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours suivant la date de fin du séjour afin de trouver un éventuel arrangement du litige à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au tribunal de Bergerac qui statuera sur la suite à donner à la demande.

HORS-SÉRIE
Chambres d'hôtes et Galerie d'art
Nathalie Houdin
Florence Devaux
2630 route de Millac
24370 Peyrillac et Millac
PECHS DE L'ESPÉRANCE
France





Nathalie and Florence are delighted to welcome you to Périgord Noir since May 2021, the opening date of Hors-série!



Général Conditions • HORS-SÉRIE • Year 2026

Article 1 / Welcome

Our guests will be given the warmest of welcomes and every attention will be paid to making their stay and getting to know the region as easy as possible.

Article 2 / Stay :

Periods

Room rates and the minimum number of nights depend on the season:

- Mid season : May - 2 nights minimum
- High season: June - September - 2 nights minimum
- Very high season: July - August - 3 nights minimum

All our prices include breakfast.

A tourist tax of €1 per person per night will be charged in addition.

Capacity : our two rooms are designed to comfortably accommodate 2 people.

The Etosha room can accommodate a third person (who will benefit from a real bed), and this additional service is charged at 50 euros per night (including breakfast).

If you are 3 people, please let us know at the time of booking.

Children : For reasons of safety (spa, pond, grounds) and peace and quiet, Hors-série can only accommodate children aged 14 and over.

Animals : We love animals, which is why we already have 3 (cats) living on site. It is therefore not possible for us to welcome other friends with truffles and moustaches.

Occupancy : Customers who have booked their room for a fixed period may not, under any circumstances, claim any right to remain in the premises.

Article 3 / Reservation :

- For a standard booking: we operate on the basis of trust, no deposit is required, and it is the "imprint" of your credit card that serves as a guarantee (and security in the cases provided for in article 4). The booking becomes effective as soon as you have registered your credit card details on the booking platform. Full payment will be made at the end of your stay.
- For the purchase of a gift voucher: Hors-Série will deduct the total cost of the stay + tourist tax (€1/day/person) as soon as the reservation is made.
- No right of withdrawal: for bookings made by post, telephone or internet, the hirer does not benefit from the right of withdrawal period, in accordance with article L121-21-8 of the French Consumer Code relating in particular to the provision of accommodation services supplied on a specific date or at a specific time.

Article 4 / Cancellation

Cancellation by the customer : All cancellations must be notified to us by post or e-mail.

- Cancellation of a standard reservation:
 - * More than 21 days before your arrival date: no deduction will be made.
 - * Between 21 and 10 days before your arrival date: 30% of the amount of your reservation will be deducted.
 - * 10 days or more before your arrival date, or in the event of a no-show : 100% of the total cost of your stay will be charged.

NB: If you do not show up before 9 p.m. on the scheduled start date of your stay, this contract becomes null and void and we may dispose of our guest rooms.
- Cancellation of a reservation made by gift voucher :
 - * Vouchers are valid for 1 year from the date of purchase, can be used only once and are non-refundable.
 - * Changes can be made free of charge up to 21 days before the date of arrival.
 - * In the event of cancellation, late change or no-show, the voucher will be forfeited.
- Any shortened stay is due in full.

Cancellation by the owner : If the owner cancels the holiday before the start of the holiday, he must inform the customer by post or e-mail. Without prejudice to any claims for damages, the customer will be reimbursed as soon as possible for the sums paid. They will also receive compensation at least equal to the penalty they would have paid if the cancellation had been their fault on that date.

Article 5 / Changes :

- Before your arrival : The new dates for your stay must be confirmed as soon as possible.
 - More than 10 days before your arrival: subject to availability, with a possible price increase depending on the season (but with no other additional charges).
 - Less than 10 days before your arrival: subject to availability, with a possible price increase depending on the season, and a charge amounting to 20% of the initial booking total.

- On site : in the event of a shortened stay, the full amount for the original stay remains due to the owner. Only any additional or optional services not used will be refunded.

Article 6 / Arrival

The customer must arrive on the specified day at the times indicated (between 4pm and 7pm). In the event of late or delayed arrival, the customer must inform the owner.

Article 7/ Payment

- The balance, consumption and additional services must be paid at the end of the stay. Breakfasts are included in the price. If breakfast is not included, no reduction in the price of the room may be claimed.
- Holiday vouchers / ANCV: we accept holiday vouchers up to 50% of the total amount of your booking. In this case, we invite you to make your reservation by e-mail, indicating your wish to pay part of your stay by holiday vouchers.
- Tourist tax: this is a local tax that customers must pay to the owner, who then passes it on to the Treasury. The tourist tax at the Hors-série guest house is €1 / person / day.

Article 8/ Use of the permises :

Communal areas - rooms

Customers must respect the peaceful nature of the premises and use them in accordance with their intended purpose.

They undertake to return the room(s) in good condition and not to eat any food in them. Where appropriate, customers may take their meal (picnic type) or the local produce tray that they have ordered from their hosts, on the private terrace of their room.

The communal areas are made available free of charge to the customer, who undertakes to use them in accordance with their intended purpose.

The entire house, including the bedrooms, is non-smoking.

It is strictly forbidden to throw any solid object into the toilets, in particular: condoms, periodical tampons, cigarettes, cotton wool, cotton buds, sanitary towels, bottles, flasks, fabrics, stones and to use chemical products (bleach, white spirit etc) in order to respect the proper functioning of the septic tank.

Pool

The pool is heated to 28 degrees from June to September.

In accordance with French regulations on the use of family pools open to guests, in order to avoid accidents, and with the aim of providing a pleasant experience for all, guests are required to respect the rules of the outdoor spa (the mere fact of using the spa implies that the user has accepted these rules).

- The spa is open from 10am to 9pm. Bathing at night is prohibited.
- Use of the spa is strictly reserved for family members and people staying in guest rooms.
- The owners would like to remind you that swimming is unsupervised.
- Any child under the age of 10 who is not accompanied by a parent of legal age who is present at the time of swimming is not authorised to use the spa and its surroundings.
- Children are entirely responsible for their parents' use of the pool.
- The spa area is a place of tranquillity and relaxation, and running, diving and shouting are prohibited. Users agree to wear swimming costumes for swimming only and to use the towels provided in the rooms for this purpose.

Article 11 / Capacity

Our two rooms are designed to comfortably accommodate 2 people.

The Etosha room can accommodate a third person (who will benefit from a real bed), and this additional service is charged at 50 euros per night (including breakfast). Please let us know when you book.

Room rates are set for a specific number of people. If the number of guests exceeds this number without the owner having been informed in advance, the owner is entitled to refuse the additional guests, and this refusal can under no circumstances be considered as a modification or breach of contract on the owner's initiative, so that in the event of the departure of a number of guests greater than those refused, no reimbursement can be considered.

Article 12 / Animals

We love animals and live with three cats. For their serenity and well-being, we are unable to welcome other friends with truffles and moustaches.

For your comfort and peace of mind, our pets are not allowed in the guest house.

Please do not bring your pet(s) with you. Should you fail to comply with this clause, we shall be obliged to refuse your pet(s) entry. This refusal may under no circumstances be considered as a modification or termination of the rental agreement at the owner's initiative, so that in the event of the customer's departure, no reimbursement may be considered.

Article 13 / Disputes

Any complaint relating to the rental and the stay must be submitted to the owner by registered letter with acknowledgement of receipt within 3 days of the end date of the stay in order to reach a possible amicable settlement of the dispute.

In the event of persistent disagreement, disputes may be submitted to the Bergerac court, which will decide what action to take.

HORS-SÉRIE
Chambres d'hôtes et Galerie d'art
Nathalie Houdin
Florence Devaux
2630 route de Millac
24370 Peyrillac et Millac
PECHS DE L'ESPÉRANCE
France

